

Courroux : à quand un réaménagement sécuritaire de la traversée du village ?

Courroux connaît un fort développement démographique et partant, un accroissement du trafic routier depuis de nombreuses années. Toutefois, aucune mesure n'a encore été prise par les autorités communales et cantonales !

La construction prochaine d'un important magasin et de 50 appartements engendrera une nouvelle augmentation du trafic à travers toute la localité, déjà si conséquent aujourd'hui, soit 12'000 véhicules/jour à l'entrée du village, côté Delémont. Dès lors, l'amélioration de la traversée de la localité est toujours aussi urgente avec notamment l'aménagement du carrefour vers le bureau communal.

Depuis bon nombre d'années, les autorités communales et cantonales promettent des mesures d'amélioration. Or, même si un plan de circulation du village a vu le jour et plusieurs crédits communaux ont été votés pour lancer les études – pour l'heure, aucune réalisation concrète !

Pourtant, à très court terme, certaines mesures seraient possibles, par exemple par une limitation de la vitesse à 30 km/h aux heures d'arrivée et de départ des écoliers à l'instar de ce qui se pratique à satisfaction à Courrendlin.

Par ailleurs, ce dossier fait partie des projets de l'agglomération de Delémont. Ainsi, le calendrier de réalisation des travaux dépend également du canton, puisqu'ils concernent une route cantonale. A ce titre, la planification cantonale des investissements 2012-2016 prévoyait un montant de CHF 2'765'000.- réparti sur les années 2013, 2014 et 2015. A ce jour, aucun investissement n'a été réalisé.

Enfin, lors de sa séance du 2 mars 2016, le Gouvernement jurassien a décidé d'engager un montant de 3,9 millions de francs pour des travaux de maintenance routière en 2016. L'objectif est de garantir la pérennité du réseau routier cantonal et d'assurer la sécurité des usagers. La traversée du village de Courroux n'est toutefois pas mentionnée.

Par conséquent, le Gouvernement est invité à répondre aux questions suivantes :

1. **Comment le Gouvernement apprécie-t-il le niveau de risques de cette route cantonale ?**
2. **Comment le Gouvernement explique-t-il le retard pris dans ce dossier, et notamment dans la prise de mesures de sécurité ?**
3. **Quelle importance et quel niveau de priorité le Gouvernement accorde-t-il à l'amélioration de la traversée du village de Courroux et selon quel calendrier entend-il la réaliser ?**
4. **Le Gouvernement est-il disposé à prendre des mesures à très court terme pour assurer la sécurité des usagers de cette route cantonale, notamment des écoliers ?**

Nous remercions le Gouvernement de ses réponses.

Delémont, le 7 mars 2016


Raphaël Ciochi



